



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

EDF et GDF

Question écrite n° 10575

Texte de la question

M. Gerard Hamel attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur la politique de diversification conduite par Electricite de France et Gaz de France, afin qu'une position soit prise dans les meilleurs delais sur ce sujet. Il lui rappelle qu'il avait indique qu'apres le rapport qui lui serait remis le 15 octobre 1993, il annoncerait des decisions sur ce sujet. Il insiste pour qu'une decision rapide soit prise, mettant definitivement fin a cette politique et pour que ne soient pas aggravees les graves difficultes rencontrees par les entreprises.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur a ete appelee sur le probleme pose par la politique de diversification conduite par EDF-GDF. A la suite du rapport remis au ministre par l'inspection generale de l'industrie et du commerce et apres un premier examen interministeriel, le Gouvernement a retenu un certain nombre de propositions sur lesquelles il a consulte les organisations professionnelles concernees ainsi que les etablissements. Cette concertation sera poursuivie par le ministre qui presidera le 3 mars prochain une table ronde avec ces organisations professionnelles. Les mesures definitives seront prises ulterieurement.

Données clés

Auteur : [M. Hamel Gérard](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10575

Rubrique : Electricite et gaz

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 1994, page 459

Réponse publiée le : 7 mars 1994, page 1160